DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA PRÉVENTION

SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Votre interlocutrice : Anissa STAMBOULI
Tel : 04 72 10 32 63
Ref : 2026 D 118 AS/BM

LYON, LE 15 octobre 2026

Objet : appel à projets Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2027

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'actions au bénéfice des quartiers les plus en difficulté des communes de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale. La convention territoriale de Lyon en précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon.

Le Contrat de ville métropolitain et la Convention territoriale de Lyon (CTL) visent à renforcer la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux, dans un contexte de précarisation des habitants des quartiers prioritaires et de montée des antagonismes sociaux et des violences verbales et matérielles ou physiques.

Une déclinaison des enjeux spécifiques à la prévention et à la sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est produite dans le volet « prévention sécurité » de la convention territoriale de Lyon.

Ces nouveaux enjeux sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, viennent compléter ceux inscrits depuis 2022 dans **la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)** déployée sur tout Lyon :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Objectifs prioritaires

Les actions présentées au titre de cet appel à projets devront ainsi répondre à l'un des objectifs suivants :

- **Prévenir la délinquance juvénile et lutter contre le désœuvrement ;**
- **Protéger les personnes vulnérables et/ou victimes de violences ;**
- **Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion ;**
- **Apaiser l'espace public et les conflits du quotidien ;**
- **Faciliter l'accès au droit ;**
- **Contribuer au rapprochement police-population.**

La Ville de Lyon travaille également **un plan de prévention de l'entrée des mineurs dans les trafics de stupéfiants**. Une attention particulière sera ainsi portée aux projets qui visent par leur démarche à :

- **Prévenir l'entrée des mineurs dans les trafics de stupéfiants ;**
- **Repérer et protéger les jeunes exposés aux trafics de stupéfiants ;**

La Ville de Lyon effectuera prochainement le bilan de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2022-2026) et l'élaboration de la nouvelle STSPD en concertation avec l'ensemble des acteurs partenaires sur le territoire.

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée *(cf. lien ci-dessous)*, **entre le 19 octobre 2026 et le 20 novembre 2026 inclus**. **Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.**

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polville.messagerie@mairie-lyon.fr

Co-financement FIPD

La note de cadrage spécifiant les priorités retenues pour 2027 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et le calendrier afférent seront publiés ultérieurement. Dans l'attente, nous vous rappelons que le taux de financement du FIPD ne peut excéder 50% du coût global de l'action. L'ensemble des projets présentés sera soumis à l'avis consultatif du CLSPD.

Contact référent

Le Service Prévention de la Délinquance se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service Prévention de la Délinquance

Anissa STAMBOULI / anissa.stambouli@mairie-lyon.fr / 04 72 10 32 63

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la Sûreté, Sécurité et la Tranquillité

Philippe PRIETO

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
aux Jeunesses, à l'Éducation populaire, à la
Vie associative et à la Politique de la Ville

Augustin PESCHE